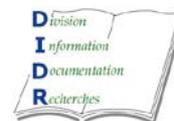


RDC



14 mai 2018



Les personnes vivant avec l'albinisme (PVA)

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Situation juridique des PVA	3
1.1. La Convention internationale sur les droits civils et politiques	3
1.2. La Constitution congolaise	3
1.3. La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.....	3
2. Situation des PVA	5
2.1. Le regard de la société.....	5
2.2. L'environnement familial	5
2.3. Les associations et actions en faveur des PVA.....	6
3. Persécutions à l'encontre des PVA et attitude des autorités	8
3.1. Persécutions et risques d'enlèvements	8
3.2. Attitude des autorités	9
Bibliographie.....	10

Résumé : Les Personnes vivant avec l'albinisme (PVA) sont en RDC dans des conditions sociales inconfortables bien que moins préoccupantes qu'en Tanzanie et au Burundi. Elles subissent néanmoins un ostracisme. Certains cas ont été rapportés d'enlèvement, de violences physiques voire d'assassinat.

Abstract: People living with albinism are in DRC in uncomfortable social conditions, although less worrying than in Tanzania and Burundi. However they suffer ostracism. In some cases they are even kidnapped, hit or killed.

L'UNICEF présente l'albinisme comme « *un trouble qui prive les cheveux, les yeux et la peau de mélanine*. Les PVA sont également très souvent touchés par des problèmes de vue¹. L'ONG Under The Same Sun (UTSS) présente l'albinisme comme une maladie génétique rare caractérisée par un manque de pigmentation des cheveux de la peau et des yeux. Les PVA sont sujets aux brûlures à cause du Soleil et aux cancers de la peau. Ces problèmes causent souvent la mort des individus concernés entre 30 et 40 ans².

1. Situation juridique des PVA

1.1. La Convention internationale sur les droits civils et politiques

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a ratifié la Convention internationale sur les droits civils et politiques de 1976 même si sa mise en place à l'échelle nationale est toujours en cours³.

La partie III, article 6.1, stipule que chaque humain a le droit de vivre et que ce droit est protégé par la loi. Personne ne peut en être privé arbitrairement. A cela s'ajoute l'article 9.1, qui dispose que quiconque a le droit à la liberté et à la sécurité, un droit dont ne bénéficient pas tous les Congolais vivant avec l'albinisme selon UTSS. D'autre part, la partie II, article 3 de la Convention, stipule que l'Etat doit fournir un remède efficace délivré par une autorité judiciaire, administrative et législative compétente⁴.

L'article 4.1 de la Convention stipule que les individus victimes de discriminations doivent être protégés par l'Etat. D'autre part l'article 20.2 explique que tout plaidoyer national d'appel à la haine raciale ou religieuse constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence et doit être interdit par la loi⁵.

1.2. La Constitution congolaise

L'article 49 de la Constitution congolaise dispose que : « *La personne avec handicap a droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec ses besoins physiques, intellectuels et moraux. L'Etat a le devoir de promouvoir la présence de la personne avec handicap au sein des institutions nationales, provinciales et locales*⁶ ».

A par cela, aucune information n'a pu être recueillie parmi les sources publiques consultées en français ou en anglais sur une éventuelle législation spécifique aux PVA en RDC.

1.3. La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

L'albinisme n'est pas reconnu comme un handicap en soi, mais le handicap est évalué à partir de ses conséquences ophtalmologiques et dermatologiques⁷. Cependant, la résolution du Comité aux droits de l'homme des Nations unies du 25 mars 2015 instaurant un « expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme des personnes

¹ UNICEF, « Dans les écoles en République démocratique du Congo, protéger les enfants albinos et mettre toutes les chances de leur côté », 2016

² UTSS, "The Political and Civil Rights of People With Albinism In the Democratic Republic of Congo", février 2017

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Infobascongo.net (site congolais d'informations), « Rd Congo « Merci mon Dieu de m'avoir créé albinos... », 17/11/2014

⁷ JOUANNE Béatrice (présidente de Genespoir, « association française des albinismes »), « Réponse de Genespoir, association française des albinismes, au questionnaire du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme », s.d

atteintes d'albinisme» fait expressément référence à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies⁸.

La République démocratique du Congo est signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies⁹.

L'article 5, intitulé « Égalité et non-discrimination », de ladite convention stipule que¹⁰ :

1. Les États Parties reconnaissent que toutes les personnes sont égales devant la loi et en vertu de celle-ci et ont droit sans discrimination à l'égal protection et à l'égal bénéfice de la loi.

2. Les États Parties interdisent toutes les discriminations fondées sur le handicap et garantissent aux personnes handicapées une égale et effective protection juridique contre toute discrimination, quel qu'en soit le fondement.

3. Afin de promouvoir l'égalité et d'éliminer la discrimination, les États Parties prennent toutes les mesures appropriées pour faire en sorte que des aménagements raisonnables soient apportés.

Et l'article 15, intitulé « Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », de la même convention stipule que¹¹ :

1. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En particulier, il est interdit de soumettre une personne sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique.

2. Les États Parties prennent toutes mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher, sur la base de l'égalité avec les autres, que des personnes handicapées ne soient soumises à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

⁸ Nations unies, Assemblée générale, 25/03/2015

⁹ Nations unies, Collection des traités, s.d

¹⁰ Nations unies, 13/12/2006.

¹¹ *Ibid.*

2. Situation des PVA

2.1. Le regard de la société

Il n'y a pas vraiment de statistiques en RDC concernant les PVA. Néanmoins un recensement a été effectué en 2016 dans le Nord-Kivu : 1 382 dont 702 enfants et seulement 428 vont à l'école¹². Selon un document de l'UNICEF publié en 2016 les enfants vivant avec l'albinisme sont discriminés à l'école par leurs camarades, ce qui les pousse parfois à abandonner les cours. Ces enfants ayant très souvent des problèmes de vue, ils doivent être placés dans les rangs du devant de la classe¹³.

Alphonse Mwimba, catcheur célèbre en RDC et grand défenseur de la cause des PVA, interrogé en 2014 par infobascongo.net explique qu'en « *RDC, les albinos sont considérés comme des sorciers, des porteurs de malheurs, des bons à rien, des gens qui ne vivent pas longtemps* ». Il explique également qu'un arbitre de catch a refusé de monter sur le ring à cause de sa présence. Il a également dû se battre « *bec et ongle* » contre les autorités provinciales pour décrocher son diplôme à l'institut Sona-Bata au Bas-Congo. Il ajoute que « *les médias refusent aux albinos de devenir journalistes, l'accès à l'éducation et au travail est difficile*¹⁴ ».

En 2017, UTSS publie un rapport sur la situation des PVA en RDC. Il est expliqué que dans la région des Grands Lacs, beaucoup de gens pensent que les PVA sont des fantômes, un mauvais sort sur la famille ou encore un esprit non-mort¹⁵. Un article du journal La Croix rapporte les propos d'une animatrice télé vivant avec l'albinisme. Celle-ci explique que « *les gens croient que quand ils parlent à une personne albinos, ils parlent à une personne sale qui a des aptitudes réduites*¹⁶ ».

Un article de France 24 de juin 2017 explique qu'en « *République démocratique du Congo, les albinos sont régulièrement insultés, discriminés, voire victimes de violences physiques* ». Un témoignage parle de l'ostracisme que subissent les PVA de la part des enfants. Il est également question du fait qu'à Kinshasa la naissance d'un « *albinos peut mener au divorce* »¹⁷.

L'agence de presse Inter Press Service News Agency a publié en mai 2018 un article sur la condition des PVA en RDC. Il est expliqué que les personnes touchées par l'albinisme sont régulièrement accusés de sorcellerie. Il est également confirmé que « *la plupart des albinos dont les plus jeunes, souffrent du rejet et de la stigmatisation, notamment dans des écoles et d'autres milieux d'affluence populaire* ». L'article rapporte un témoignage qui explique la chose suivante : « *Il y a une ancienne pratique de rejet des albinos en RDC. Lorsqu'un albinos passe à côté de quelqu'un, ce dernier ouvre les boutons de sa chemise et crache dedans en murmurant un vœu pour que sa maman et sa sœur n'accouchent pas un jour d'un albinos*¹⁸ ».

2.2. L'environnement familial

Un article de Radio Okapi du 13 juin 2016 évoque « *la discrimination et le manque d'amour et d'affection des parents vis-à-vis des enfants albinos*¹⁹ ».

¹² Radio Okapi, « RDC : l'association des albinos plaide pour plus d'affection et considération », 13/06/2016

¹³ UNICEF, *op.cit.*

¹⁴ Infobascongo.net (site congolais d'informations), *op.cit.*

¹⁵ UTSS, *op.cit.*

¹⁶ La Croix, « Au Congo-Kinshasa, le combat des albinos pour leurs droits », 16/03/2016

¹⁷ France 24, « Un Congolais peint des albinos « pour lutter contre leur stigmatisation » », 02/06/2017

¹⁸ IPS, « le cri d'appel des albinos », 03/05/2018

¹⁹ Radio Okapi, *op.cit.*

D'un autre côté, dans un article du journal la Croix, Serge Kanyinda, PVA et acteur congolais célèbre²⁰ explique qu'il ne supporte pas le mot « *albinos* », l'estimant péjoratif. « *Lui n'a jamais été complexé : « A la maison, on me disait « Sois fort, et tu seras grand un jour ». L'histoire montre donc que la discrimination n'est pas non plus généralisée au sein des familles*²¹.

L'article souligne également qu'environ « *1 personne sur 4 000 vivrait avec ce problème en Afrique subsaharienne, selon certaines estimations. « Dans le bus, et même à l'église, si quelqu'un s'aperçoit qu'il est à côté d'un Ndundu (albinos en lingala), il se déplace », déplore Ruth, une albinos de 30 ans, diplômée en pédagogie. Quant aux mères, il arrive qu'elles soient blâmées, voire répudiées*²² ».

2.3. Les associations et actions en faveur des PVA

En 2014, Infobacongo.net publie un article sur Alphonse Mwimba. Selon lui, la RDC comptait alors 63 ONG dédiées à la défense des PVA. Il déplore que certaines de ces ONG « *font des problèmes des albinos un fonds de commerce* » et ajoute : « *Je ne les connais pas. Et 90% de ceux qu'ils approchent, ce n'est pas pour les aider mais les exploiter*²³ ».

En 2014, l'UNICEF organise un concours photo ayant décerné une mention d'honneur au reportage de la photographe belge Patricia Willocq, « *Blanc ébène* » dont le but était de « *rendre aux albinos leur dignité* ». Il s'agissait de « *montrer des images positives d'intégration des albinos en RDC* ». Patricia Willocq estime que la RDC est « *un havre de paix* » pour les PVA dans la région, surtout en comparaison avec le Burundi et la Tanzanie. Pour elle « *Dans beaucoup de pays africains, il y a du trafic d'organes d'albinos pour la confection de gris-gris. Ce n'est pas le cas au Congo* ». Il s'agit pour elle de montrer une face positive de la RDC, connu pour les guerres et les violences sexuelles : « *On ne parle presque pas des réussites de ce pays, notamment celles liées à l'intégration des personnes albinos. Elles y sont considérées comme des personnes semblables aux autres* ». La photographe loue les efforts de sensibilisations des ONG sur la question, notamment la fondation Mwimba Texas. L'action de la photographe prend également en compte un volet social avec la prise en charge de 150 enfants au centre ophtalmologique de Masina à Kinshasa qui ont reçu des lunettes de vue²⁴.

En 2015 a eu lieu un défilé de mode mettant en scène des modèles albinos. Le réalisateur Yan Mambo, organisateur du festival « *Fièremment ndundu* » en août de la même année, souhaitait faire défiler « *blancs* » et noirs côte à côte²⁵. Ce festival a été organisé par l'association « *Plus de couleurs*²⁶ ». Le fait est repris sur le site d'information de la chaîne Africa 24²⁷ ainsi que par le journal La Croix²⁸.

La Fédération des associations des albinos en RDC explique dans un article sur le site de Radio Okapi les actions des ONG dans la région du Nord-Kivu. L'article met en lumière la création d'une journée internationale de la sensibilisation à l'albinisme, créée en 2015 par les Nations Unies et célébrée le 13 juin de chaque année²⁹.

²⁰ Il a joué dans le film *Rebelle*, sorti en 2012 et réalisé par Kim Nguyen.

²¹ La Croix, *op.cit.*

²² *Ibid.*

²³ Infobacongo.net (site congolais d'informations), *op.cit.*

²⁴ KIBANGULA, Trésor (journaliste pour Jeune Afrique), « RDC : « Blanc ébène », un reportage photo pour « rendre aux albinos leur dignité », 04/03/2014

²⁵ Le Monde, « A Kinshasa, des albinos défilent pour faire valoir leur beauté », 25/10/2015

²⁶ Thisafrica.com (site d'information sur l'Afrique), « RDC : Albishop, la campagne des albinos pour s'offrir des produits pharmaceutiques et de beauté à prix abordables », 03/04/2017

²⁷ Africa24tv.com, « RD Congo, intégration sociale des albinos/les albinos se prennent en charge », 23/02/2017

²⁸ La Croix, *op.cit.*

²⁹ Radio Okapi, *op.cit.*

L'article parle également de l'action de l'association Compassion Albinos qui a demandé en 2016 au gouvernement une scolarité gratuite et une protection pour les PVA. Le problème de l'accès à l'éducation des PVA est un défi majeur, tout comme la santé – problème de cancer de la peau – et la discrimination³⁰.

L'UNICEF publie dans son document de 2016 un court compte-rendu de ses activités en faveur des PVA. L'ONG travaille avec le ministère de l'Éducation pour s'assurer que les enfants vivant avec l'albinisme « *bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour rester à l'école* ». En collaboration avec l'État, des mesures de protections sociales sont progressivement mises en place dans 5 000 écoles à travers le pays. Un programme de dotation de bourses est également monté afin de couvrir les frais de scolarité pour les élèves issus de familles ont des revenus modestes³¹.

En avril 2017 a eu lieu la troisième édition du festival « *Plus de couleurs* ». A cette occasion a été lancée une campagne, AlbiShop, qui vise à mettre en place « *une structure chargée de fournir des produits pharmaceutiques et de beauté aux albinos, à un prix très abordable* ». Le but est de mieux intégrer les PVA et de lutter contre les maladies cutanées ainsi que d'autres infections qui les touchent tout particulièrement. « *Plus de couleurs* » se tient chaque année depuis 2015. Le festival regroupe plusieurs associations de protection des PVA. « *Chaque édition de ce festival a un thème qui contribue à la promotion des droits des albinos* ». En l'occurrence Albishop vise à mettre en place une boutique qui fournira des produits pharmaceutiques et de beauté aux PVA. Yan Mambo est une fois de plus l'initiateur de cet événement³².

³⁰ *Ibid.*

³¹ UNICEF, *op.cit.*

³² Thisisafrica.com (site d'information sur l'Afrique), *op.cit.*

3. Persécutions à l'encontre des PVA et attitude des autorités

3.1. Persécutions et risques d'enlèvements

L'UNICEF estime qu'en « République démocratique du Congo comme dans d'autres pays africains, les populations d'albinos doivent encore faire face à la peur et au rejet³³ ».

Dans un entretien accordé à Infobascongo.net en novembre 2014, Alphonse Mwimba explique que les PVA sont discriminés, parfois persécutés, et que « certains parents tuent leurs enfants parce qu'ils sont albinos³⁴ ».

En 2017, le Home Office britannique souligne que les violences domestiques sont monnaie courante en RDC et sont bien plus sévères lorsqu'il s'agit de personnes physiquement diminuées, vivant avec l'albinisme ou d'un groupe ethnique minoritaire comme les pygmées³⁵.

UTSS a recensé entre 2000 et 2016 14 meurtres rituels en RDC et 31 attaques à l'encontre des PVA. Six Congolais vivant avec l'albinisme ont selon l'ONG demandé l'asile, fuyant les violences³⁶. Elle note que depuis 2000, il y a eu 512 rapports sur des violences à l'encontre des PVA à travers plus de 27 pays, dont 190 meurtres, 322 enlèvements ainsi que des mutilations et des viols³⁷.

Plusieurs sont recensés dans le document général d'UTSS de 2017³⁸. Notamment, le 5 août 2014, une fille vivant avec l'albinisme, Namukyungu Byaombe, a été enlevée et tuée par des assaillants non identifiés³⁹.

Le 16 février 2015, un garçon de deux ans vivant avec l'albinisme a été enlevé à Nyantende sur le territoire de Kabare, dans le Sud-Kivu. Les assaillants ont profité de l'absence des parents pour mettre l'enfant dans un sac. En septembre de la même année, à Kamanyola, dans le territoire de Walungu, un trafiquant d'enfants a été arrêté pour son implication dans l'enlèvement⁴⁰.

Le 27 avril 2015, dans la région de Maniema, une petite fille de deux ans vivant avec d'albinisme a échappé à un enlèvement à Kampene, dans la province de Maniema. Une fois constatée la disparition de l'enfant, la mère a crié à l'aide, l'agresseur a alors lâché la fillette⁴¹.

L'un des faits évoqués est le cas des enfants de Lebon Matambiru. Au Sud-Kivu, des hommes armés ont tenté à plusieurs reprises d'enlever ses trois enfants, vivant avec l'albinisme. L'homme a été forcé de cacher sa famille et déplore que la situation judiciaire soit au point mort⁴².

En novembre 2016, Africanews, site d'informations africaines publie un article sur la situation des PVA dans le Sud-Kivu. « Plusieurs d'entre eux ont quitté ces deux derniers

³³ UNICEF, « Dans les écoles en République démocratique du Congo, protéger les enfants albinos et mettre toutes les chances de leur côté », 2016

³⁴ Infobascongo.net (site congolais d'informations), *op.cit*

³⁵ Home Office, « Country Policy and Information Note – Democratic Republic of Congo (DRC) : Women fearing gender-based harm or violence », juin 2017

³⁶ UTSS, "Reported Attacks of Persons with Albinism –Most Recent Attacks Included", 15/04/2016,

³⁷ *Ibid.*

³⁸ UTSS, *op.cit.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Radio Okapi, "Maniema: deux enfants albinos échappent aux tentatives d'enlèvement à Kampene", 05/05/2015

⁴² Elvis Boh with Gael Mpoyo, "DR Congo Albinos Live in Fear" Africa news", 06/11/2016

mois leur village par crainte de voir leurs enfants persécutés. Croyant trouver refuge dans la ville de Bukavu, ces parents se trouvent confrontés au même problème à savoir l'enlèvement récurrent de leurs enfants⁴³ ».

3.2. Attitude des autorités

Le document d'UTSS met en avant que les PVA les plus menacés sont des gens jeunes voire des enfants. Il souligne également qu'un certain nombre d'agresseurs n'ont pas été condamnés par la justice⁴⁴.

Aucune information parmi les sources consultées n'a permis de savoir s'il y a effectivement eu ou non des condamnations

⁴³ Africanews.com, "RDC : la vie difficile des albinos dans le Sud-Kivu", 06/11/2016

⁴⁴ UTSS, "The Political and Civil Rights of People With Albinism In the Democratic Republic of Congo", février 2017

Bibliographie

(Sites web consultés en mai 2018)

Institutions nationales

Home Office, « Country Policy and Information Note – Democratic Republic of Congo (DRC): Women fearing gender—based harm or violence », juin 2017, <http://www.refworld.org/docid/5954bb664.html>

ONG

UTSS, "The Political and Civil Rights of People With Albinism In the Democratic Republic of Congo", février 2017, https://www.ecoi.net/en/file/local/1399027/1930_1493285932_int-ccpr-ico-cod-26791-e.pdf

JOUANNE Béatrice, « Réponse de Genespoir, association française des albinismes, au questionnaire du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme », s.d. <http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/AdvisoryCom/Albinism/Genespoir-France.pdf>

Nations Unies

UNICEF, « Dans les écoles en République démocratique du Congo, protéger les enfants albinos et mettre toutes les chances de leur côté », 2016, https://www.unicef.org/french/infobycountry/drcongo_92806.html

Nations unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, « Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme des personnes atteintes d'albinisme », 25/03/2015, /HRC/28/L.10 <http://www.undocs.org/Home/Document>

Nations unies, Convention relative aux droits des personnes handicapées, 13/12/2006 <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

Nations unies, Collection des traités, s.d, https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-15&chapter=4&clang=_fr

Articles

IPS, « le cri d'appel des albinos », 03/05/2018, http://www.ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=6579

France 24, « Un Congolais peint des albinos « pour lutter contre leur stigmatisation » », 02/06/2017, <http://observers.france24.com/fr/20170602-rdc-kinshasa-artiste-congolais-peint-albinos-lutter-contre-leur-stigmatisation-art>

Thisisafrika.com (site d'information sur l'Afrique), « RDC : Albishop, la campagne des albinos pour s'offrir des produits pharmaceutiques et de beauté à prix abordables », 03/04/2017, <https://thisisafrika.me/fr/2017/04/03/rdc-albishop-campagne-albinos-soffrir-produits-pharmaceutiques-de-beaute-a-prix-abordables/>

Africa24tv.com, « RD Congo, intégration sociale des albinos/les albinos se prennent en charge », 23/02/2017, <https://www.africa24tv.com/fr/rd-congo-integration-sociale-des-albinosles-albinos-se-prennent-en-charge>

Elvis Boh with Gael Mpoyo, "DR Congo Albinos Live in Fear" Africa news", 06/11/2016, <http://www.africanews.com/2016/11/06/dr-congo-albinos-live-in-fear//>

Africanews.com, "RDC : la vie difficile des albinos dans le Sud-Kivu", 06/11/2016, <http://fr.africanews.com/2016/11/06/rdc-la-vie-difficile-des-albinos-dans-le-sud-kivu//>

La Croix, « Au Congo-Kinshasa, le combat des albinos pour leurs droits », 16/03/2016, <https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/Au-Congo-Kinshasa-combat-albinos-pour-leurs-droits-2016-03-16-1200747101>

Radio Okapi, « RDC : l'association des albinos plaide pour plus d'affection et considération », 13/06/2016, <https://www.radiookapi.net/2016/06/13/actualite/societe/rdc-lassociation-des-albinos-plaide-pour-plus-daffection-et>

Le Monde, « A Kinshasa, des albinos défilent pour faire valoir leur beauté », 25/10/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/10/25/a-kinshasa-des-albinos-defilent-pour-faire-valoir-leur-beaute_4796589_3212.html

Radio Okapi, "Maniema: deux enfants albinos échappent aux tentatives d'enlèvement à Kampene", 05/05/2015, <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/05/05/maniema-eux-enfants-albinos-echappent-aux-tentatives-denlevement-kampene/>

Infobascongo.net, « Rd Congo « Merci mon Dieu de m'avoir créé albinos... », 17/11/2014, <http://www.infobascongo.net/beta/?p=15657>

KIBANGULA, Trésor (journaliste pour Jeune Afrique), « RDC : « Blanc ébène », un reportage photo pour « rendre aux albinos leur dignité », 04/03/2014, <http://www.jeuneafrique.com/165156/societe/rdc-blanc-b-ne-un-reportage-photo-pour-rendre-aux-albinos-leur-dignit/>